




Saint-Nicolas apporte les cadeaux ; le Pôle GD, une nouvelle newsletter !

Des nouvelles du Pôle

-  Nouvelle convention entre le Pôle et les communes
-  Formations 2013
-  Nouveaux films

Articles

-  Focus sur les désherbeurs thermiques
-  La lutte biologique dans les serres communales
-  Prochains salons et événements



Zoom sur ... Braives

... et ses nouveaux projets



Bonne lecture !

Des nouvelles du Pôle GD ...

Signer une convention pour bénéficier de l'aide du Pôle GD

Dans l'idée d'améliorer son efficacité, le Pôle GD a décidé de revoir son approche d'accompagnement des communes vers une gestion différenciée.

Dorénavant, le programme d'accompagnement offert par le Pôle GD aux communes sera conditionné par la signature d'une convention par le collège communal, dans laquelle la commune s'engage à aller jusqu'au bout du programme dans un délai de 2 ans.

Grâce à cette convention, le Pôle GD s'assure donc de l'engagement politique de la commune, sans lequel la GD ne peut se concrétiser. Il est probable que moins de communes seront suivies par le Pôle, mais cela permettra au Pôle GD d'accorder plus de temps et d'attention aux communes signataires.

A cette occasion, le Pôle GD a étoffé son programme d'accompagnement. D'abord en proposant une aide à la réalisation du plan de désherbage. Ensuite, en valorisant les efforts des communes les plus méritoires. Une dizaine de communes seront sélectionnées chaque année pour figurer dans un catalogue d'actions et l'une d'elle sera choisie pour faire l'objet d'un mini-reportage réalisé par le Pôle GD.

Le suivi des communes par le Pôle GD se déroulera désormais comme suit :

1. Réunion avec le Collège/Conseil : présentation de la GD, du Pôle et de la convention.

Pour les étapes suivantes, la signature de la convention est nécessaire :

2. Visite des espaces communaux, guidée par un responsable communal
3. Formation méthodologique à la GD pour les responsables
4. Formation des ouvriers communaux
5. Aide à la classification des espaces communaux et à la réalisation du plan de désherbage
6. Présentation de l'état d'avancement au collège/conseil, par le Pôle GD et le responsable communal
7. Réunion : bilan et perspectives d'évolution

Notons que pour les communes qui ont déjà entamé le programme d'accompagnement du Pôle et qui souhaiteraient profiter des nouveautés présentées dans cette convention, celle-ci pourra être adaptée au cas par cas.

Les prochaines formations du Pôle

En 2013, le Pôle GD vous propose son nouveau cycle de formations. Cliquez sur celles en bleu pour en consulter le programme complet.

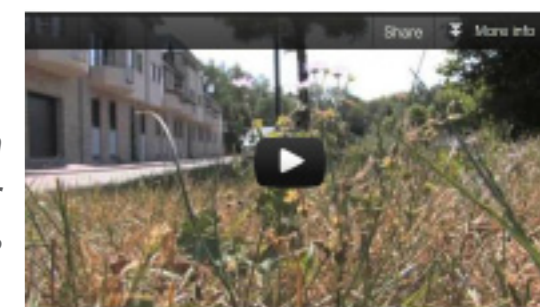
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul-Août	Sep
La GD : comprendre et appliquer								
Le désherbage alternatif								
GD et fleurissement								
La conception différenciée								
Mares et noues paysagères								
Biodiversité et fauchage tardif								
Les prairies fleuries								
Gestion et taille des arbustes								
La communication en aide à la GD								

Nos nouveaux reportages

Les nouveaux reportages du Pôle GD sont en ligne !

1. Sensibilisation des habitants à la gestion différenciée

Exemples de méthodes de sensibilisation employées par les communes wallonnes pour sensibiliser leurs habitants à la gestion raisonnée des espaces verts.



2. Namur : la gestion différenciée grandeur nature

Survol de différents aménagements mis en place par la commune de Namur pour une gestion raisonnée de ses espaces verts.

3. La gestion différenciée dans les entreprises et les zones d'activités économiques - 1ère partie

Pourquoi et comment miser sur la biodiversité et la gestion différenciée quand on est une entreprise ou un parc d'activités économiques ?



4. La gestion différenciée dans les entreprises et les zones d'activités économiques - le Parc Crealys

Aperçu de la politique de gestion raisonnée des espaces verts menée par le BEP, au parc Crealys (Isnes).



Que penser des désherbeurs thermiques ?

«Le désherbage thermique ça ne fonctionne pas !» «Au lieu de polluer le sol, on pollue l'air, ce n'est pas mieux !» «Et en plus c'est dangereux !» ... Telles sont les réflexions que nous entendons souvent.

Donc la question de pose : **Faut-il ou non considérer le désherbage thermique comme une alternative valable aux herbicides chimiques ?**

Le Pôle GD vous propose une petite mise au point sur les avantages et inconvénients du thermique, en regard de ceux du chimique, qui débouche sur quelques conseils pratiques.

Polluant, le thermique ?

A priori le désherbage thermique ne pollue pas l'eau ni les sols, mais dégage des gaz qui polluent l'air (notamment du CO₂), soit directement, soit via les moteurs des machines employées.

Nous nous devons ici de faire une remarque concernant les produits phytosanitaires. Si l'impact de chacune de ces substances chimiques sur la santé et sur la qualité de l'eau et des sols n'est plus à démontrer (Etat de l'environnement wallon 2010; Schrack *et al.*, 2009), de récents travaux sont également parvenus à démontrer l'existence d'un effet "cocktail" (qui induit l'apparition de nouveaux effets néfastes suite à la présence combinée de plusieurs produits phyto ; Coleman *et al.*, 2012). Par ailleurs, on parle rarement de la pollution de l'air que les pesticides provoquent. Une étude française a en effet trouvé des pesticides dans l'air atmosphérique (jusqu'à 55 ng/m³ hebdomadaire), en milieu rural, mais aussi en milieu urbain (selon les résultats de l'Association Agréées de la Surveillance de la Qualité de l'Air). Enfin, n'oublions pas la pollution engendrée par la fabrication des pesticides.

Le thermique : inefficace ?

C'est sûr, comparé aux herbicides chimiques, le désherbage thermique est moins efficace : les adventices repoussent plus vite après une intervention. Au lieu d'une ou deux interventions par an avec le chimique, le thermique nécessite trois à huit passages. Cela s'explique par le caractère systémique de la plupart des herbicides, c.-à-d. qu'ils détruisent l'entièreté de la plante, y compris les racines. Le désherbage thermique par contre, n'agit que sur la partie aérienne des plantes. Seules les jeunes plantes sont entièrement tuées, les autres peuvent repousser grâce aux réserves accumulées dans leurs racines. Mais le fait de ne travailler qu'en surface a dès lors moins de conséquences sur les microorganismes du sol, et sur la structure de ce dernier, que les produits phytosanitaires.

Comment désherber efficacement en thermique ?

Il faut savoir manipuler correctement un désherbeur thermique et travailler dans les bonnes conditions :

- * Il ne faut pas carboniser les plantes mais leur donner un rapide choc thermique. Si on reste trop longtemps sur une plante, on gaspille du gaz et du temps (l'efficacité du traitement ne sera pas meilleure et la consommation de gaz sera exagérée). Avec les désherbeurs à flamme directe, la vitesse d'avancement optimale/conseillée est de 2 à 3 km/h ; elle est de 3 à 5 km/h pour un désherbeur à mousse chaude.
- * Il ne faut pas attendre que la plante soit trop grande, cela demande plus de temps et augmente les risques d'incendie, et surtout c'est moins efficace ! Il est souvent préconisé d'intervenir au stade 3 feuilles.
- * Il faut utiliser la bonne technique de désherbage sur la bonne surface et le bon revêtement ! Faites un plan de désherbage avant d'investir dans ce genre de matériel.
- * Sur les grandes surfaces imperméables linéaires, il faut privilégier les désherbeurs mécaniques qui permettent d'avancer plus vite.

Un autre avantage du thermique est d'être moins dépendant des conditions climatiques que les méthodes chimiques. Cette année encore, ces dernières ont montré leurs limites avec un printemps et un été très pluvieux laissant peu de marge de manoeuvre pour une pulvérisation respectant les bonnes pratiques phyto.



Le thermique provoque des accidents ?

Les désherbeurs thermiques à flamme directe sont en effet à l'origine de quelques accidents plus ou moins graves. Qui dit flamme dit risque d'incendie ! Les autres techniques thermiques (eau chaude, mousse chaude, vapeur...) n'ont pas ce problème, mais il reste des risques de brûlures qui imposent de travailler avec des gants et de bonnes chaussures.

Finalement, que penser du thermique ?

Le thermique n'est pas la solution parfaite, mais il ne faut pas pour autant le rejeter en bloc.

Aucune technique n'est parfaite. Le chimique a longtemps semblé l'être, jusqu'à ce que ses effets sur l'environnement et la santé soient constatés et il apparaît maintenant évident que son utilisation doit être drastiquement réduite. Mais même parmi les méthodes alternatives, aucune n'est irréprochable sur le plan environnemental, à part le désherbage manuel (si on ne cherche pas la petite bête en disant que les ouvriers dégagent du CO₂ en respirant !).

Nous aurons bientôt des données plus précises pour comparer le bilan environnemental et l'efficacité des différentes techniques de désherbage. La plateforme Française Plante et Cité réalise actuellement une étude comparative, dont les résultats devraient sortir fin 2013.

Par ailleurs, il y existe beaucoup de techniques thermiques qu'il ne faut pas toutes mettre dans le même panier. Elles ont chacune leurs avantages et inconvénients qui méritent d'être examinés.

Alors concrètement, comment désherber ?

Il n'existe pas UNE solution parfaite pour désherber tous les espaces ! L'astuce consiste à combiner plusieurs techniques de façon à profiter des avantages de chacune et limiter leurs inconvénients. En d'autres termes, la solution la plus raisonnable de gérer le désherbage est de réaliser un plan de désherbage pour l'ensemble du territoire. Ce plan amène les gestionnaires à se poser des questions, en commençant par « Faut-il vraiment désherber cet espace ? », « Quel niveau de désherbage est nécessaire à cet endroit ? », « Pourrait-on l'enherber ? », « Pourrait-

on prévenir l'apparition de l'herbe ? », « Pourrait-on mettre un autre revêtement qui n'implique pas de désherbage ? ». En effet, la façon la plus écologique d'agir est souvent de s'arranger pour ne pas devoir désherber !

Ensuite seulement, pour les espaces qui doivent être désherbés, on détermine les méthodes les plus adaptées parmi les différentes méthodes mécaniques, thermiques, le manuel ou éventuellement le chimique. La réalisation d'un tel plan nécessite des compétences spécifiques.

N'hésitez pas à demander l'aide du Pôle GD, c'est gratuit !

C'est tout ?

Non, il est aussi crucial de former le personnel ! La manipulation de désherbeurs thermiques – tout comme celle de produits chimiques – nécessite un minimum de formation pour prévenir les accidents. Preventagri a réalisé un guide «Travailler en sécurité avec des désherbeurs thermiques», disponible sur le lien suivant :

<http://www.secteursverts.be/index.php/nos-missions/prevention-securite-preventagri/>

De plus, l'efficacité peut être maximisée et la consommation de carburant peut être limitée en apprenant à bien manier la machine. Le Pôle GD peut vous donner quelques recommandations sur le meilleur moment pour intervenir, la vitesse de progression,... Mais le fournisseur est en général le mieux placé pour expliquer cela. N'hésitez pas à demander une formation !

Enfin, remarquons que les mentalités évoluent et que de plus en plus de citoyens souhaitent une réduction des herbicides (79% d'après l'enquête du Pôle GD). Mais un petit travail reste à faire pour développer auprès d'eux une perception plus positive des «mauvaises herbes».

En conclusion

Arrêtons de chercher LA méthode de désherbage qui va remplacer le chimique ! Les choses ne sont malheureusement pas aussi simples. Un désherbage raisonné passe inévitablement par une remise en question profonde des besoins en désherbage et une analyse de la situation, assistée par des personnes compétentes.



Références :

*Etat de l'environnement wallon. Tableau de bord 2010.

*Schrack et al., 2009. Rémanence des pesticides dans les eaux issues de parcelles agricoles récemment converties à l'Agriculture Biologique. Innovations Agronomiques 4, 259-268.

*Fédération ATMO, 2006. Contamination de l'air par les pesticides - nouvelle composante de la pollution de l'air.

* Coleman et al., 2012. A preliminary investigation into the impact of a pesticide combination on human neuronal and glial cell lines *in vitro*. PLoS One 7(8) : e42768.

La lutte biologique dans les serres communales

Pourquoi ne pas réduire, voire abandonner, l'utilisation de pesticides dans vos serres de production ?

Bien sûr, ces milieux confinés sont propices au développement des ravageurs (pucerons, thrips, mouches blanches, ...) et il est donc souvent nécessaire d'intervenir afin de maintenir les plantes en bon état jusqu'au moment de les mettre en bacs ou suspensions. Cependant, le recours aux produits phytosanitaires y est trop souvent systématique, malgré les problèmes causés par ces produits.

D'abord, au niveau de la santé des ouvriers : dans des endroits confinés comme les serres, les risques pour la santé sont encore plus importants qu'en extérieur.

Ensuite, le phénomène de résistance de certains insectes rend certains traitements phytosanitaires inutiles. Le thrips en est un bon exemple. Des producteurs ornementaux ont déjà pu observer une résistance du thrips à l'abamectine (Vertimec).

Enfin, dans le cas de serre de stockage (plantes exotiques destinées aux évènements et activités au sein des communes), les plantes vont et viennent, récoltant au passage différents ravageurs. En résultent des foyers d'infection

nombreux et mobiles, ce qui rend souvent les traitements chimiques inefficaces.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas se tourner vers la protection biologique intégrée (PBI) ? La PBI est une méthode de lutte qui donne la priorité aux techniques biologiques comme le lâcher d'auxiliaires (insectes, acariens utiles), le piégeage, ... ; l'utilisation de produits chimiques ne se fera qu'en dernier recours et les pesticides employés devront être compatibles avec les auxiliaires introduits.

Facile à mettre en place, la PBI demande toutefois de la rigueur ; elle se base sur l'observation, la connaissance des ravageurs et de leurs ennemis.

Il existe ainsi de nombreux auxiliaires pour lutter contre les pucerons : *Aphidius* sp. (petite guêpe parasitoïde), larves de coccinelle du genre *Adalia*, larves de cécidomyie (insecte proche du moustique), ...

Ces prédateurs et parasites naturels sont introduits au sein de la culture en fonction du stade d'évolution du ravageur (oeuf, larve ou adulte), de la température de la serre, de la diversité des plantes à protéger, ...

Actuellement, la PBI concerne surtout les insectes et acariens nuisibles. Il n'existe que peu de solutions pour lutter contre les champignons. Toutefois, une bonne gestion de l'humidité et de la température au sein de la serre permet de limiter les dégâts liés aux maladies.

Si vous souhaitez vous lancer dans l'aventure, comme l'ont fait il y a quelques années la commune d'Arlon et la ville de Namur, n'hésitez pas à prendre contact avec nous afin de vous aider à établir un programme d'introduction d'auxiliaires correspondant à vos conditions de production.

Contact : Frédéric Jomaux (frederic@gestiondifferenciee.be - 0470 99 03 19).



Prochains salons et événements

Dès janvier 2013, la saison des salons à destination des gestionnaires des espaces publics recommence.



URBEST (Metz) : Du 22 au 24 janvier 2013 aura lieu, à Metz Expo, la 19^{ème} édition de ce salon réservé aux professionnels de l'espace public.



Journée de l'Espace Public (Bruxelles) : Les 30 et 31 janvier prochains, le palais 3 de Brussels Expo accueillera la nouvelle édition de ce salon de rencontre entre fournisseurs, concepteurs et gestionnaires d'espaces publics.



Salon des mandataires (Marche-en-Famenne) : Les 7 et 8 février 2013, le Wex de Marche-en-Famenne ouvrira ses portes aux mandataires publics et aux organismes d'intérêt public. Ce sera l'occasion pour ceux-ci de rencontrer les entreprises et les associations actives dans le domaine des espaces verts.

Zoom sur Braives ...

... et ses nouveaux projets de GD

Pour sa dernière newsletter de l'année, le Pôle GD s'est penché sur Braives, commune de la Hesbaye liégeoise dont une partie du territoire est intégrée au Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.

Déjà bien avancée dans une gestion raisonnée de ses aménagements extérieurs, la commune a fait cette année appel à un stagiaire éco-conseiller, Gaël Stordeur, pour réaliser l'inventaire et la classification de ses espaces verts. Avec son aide, la commune de Braives souhaite également se lancer dans un projet participatif soutenu par Adalia : les "Quartiers en santé, sans pesticides".

Nous avons donc rencontré Valérie Pinel, conseillère en environnement en charge des espaces verts et coordinatrice du PCDN, afin d'en apprendre un peu plus.

"La volonté de gérer les espaces verts de la commune de manière plus raisonnée et plus écologique ne date pas d'hier, mais remonte déjà au début de la précédente législature.", nous explique-t-elle. "Nous avons, pour cela, été aidés par le Parc Naturel et le Contrat de Rivière. Depuis déjà un certain temps, nous appliquons donc le fauchage tardif, le paillage, le brossage mécanique des filets d'eau et la plantation de vivaces. Puis, en 2010, nous avons fait appel au Pôle GD, afin que nos actions de gestion soient coordonnées et cohérentes sur l'ensemble du territoire communal. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons fait appel à Gaël, afin que nous puissions, grâce à une classification de nos espaces verts selon un degré d'intensité de l'entretien, rationaliser au mieux la gestion de l'espace public. Le PCDN, en cours également depuis 2010, est lui aussi rentré dans la réflexion, notamment via des actions lors de la Semaine sans Pesticide. Enfin, nous sommes également devenus 'commune Maya' en 2011."

Leviers à la mise en place d'une gestion différenciée

Lorsqu'on lui demande ce qui a aidé à la mise en place de la GD à Braives, Valérie Pinel souligne la conscience environnementale des élus et l'appui des associations (Parc Naturel, Contrat de Rivière et PCDN), mais pas seulement.

“J'ai toujours cherché à travailler conjointement avec les ouvriers, en veillant particulièrement à les tenir informés, à leur demander leur avis, leurs idées en fonction de leurs expériences, ... De leur côté, ils se montrent curieux, très réceptifs et ont le souci de faire pour un mieux, ce qui aide vraiment.”

Projets en cours et futurs

La commune de Braives s'implique dans de nombreux projets liés à une gestion plus écologique des espaces verts.



Cette année, tout d'abord, les autorités communales de Braives ont fait l'acquisition de quatre brûleurs thermiques à flamme directe.

“Nous en avons parlé dans le bulletin communal, au travers d'un article traitant de la gestion différenciée et du désherbage alternatif. Puis, nous avons organisé une séance d'information et de démonstration à destination des citoyens. Bon nombre d'entre eux nous ont par après demandé si la commune pouvait prêter ce genre de matériel. Cette idée est aujourd'hui à l'étude.”, nous explique Valérie Pinel.

“L'objectif de la commune, pour 2013, c'est d'installer des panneaux d'information dans les cimetières et au niveau des allées des

terrains de foot, les seuls endroits encore désherbés chimiquement en 2012, afin de prévenir les habitants de notre volonté d'arrêter également l'utilisation des

pesticides sur ces espaces.”

Ensuite, le projet BiodiBap', visant à réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité au niveau du centre technique communal, est sur le point de se concrétiser. Ainsi, le bâtiment des travaux bénéficiera bientôt d'une 'façade végétale' en lierre, de haies indigènes au niveau du parking, mais aussi de talus de vivaces. Une fois les plantations réalisées, des panneaux d'information à destination des citoyens seront installés.

La commune de Braives a également le projet ambitieux, avec l'aide du Parc Naturel et du PCDN, de rendre les cimetières plus accueillants, en y réalisant notamment des aménagements paysagers en accord avec l'identité culturelle et historique de la région. Au cours de ses recherches, le PCDN a ainsi appris que, dans cette région de la Hesbaye, on plantait auparavant des arbres fruitiers dans les cimetières. Cette idée sera donc probablement proposée pour les nouveaux aménagements. Le cimetière de Fallais, pour lequel un agrandissement est prévu, pourrait devenir cimetière-pilote.

Enfin, un autre grand projet de la commune est d'impliquer les citoyens dans le projet de “Quartier en santé, sans pesticides”. Il s'agit d'un projet participatif porté par les citoyens d'un ou plusieurs quartiers, avec l'aide de l'asbl Adalia et de la commune, et visant l'arrêt de l'emploi des pesticides sur l'entièreté d'une zone de la commune, c'est-à-dire à la fois sur l'espace privé et public.

“Nous lançons donc actuellement un appel aux citoyens désireux d'entrer dans cette démarche.”, nous explique Gaël Stordeur.

Outre ces nouveaux projets, la commune de Braives continue notamment ses actions à l'occasion de la Semaine de l'Arbre.

“Cette année, avec l'aide de nos associations partenaires, nous avons organisé une démonstration de taille des arbres fruitiers



Stand sur la GD



et d'élagage en têtard.”, précise Valérie Pinel. “Nous avons également rentré de nouveaux dossiers de plantations de haies le long de sentiers agricoles. Nous avons profité de la journée de l'arbre pour tenir un stand d'information sur le projet de 'Quartier en santé, sans pesticides'. De nombreux citoyens s'y sont déjà montrés intéressés.”

Voilà qui augure de nombreuses avancées très positives dans la voie de la gestion raisonnée des espaces verts du territoire de la commune de Braives !

L'Actu Pôle GD Pôle wallon de Gestion Différenciée

Maison de l'Agriculture et de la Ruralité

Chaussée de Namur,47

5030 Gembloux

www.gestiondifferentiee.be

frederic@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 19

valerie@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 20

anne-laure@gestiondifferentiee.be - 0470 40 31 91

décembre 2012

Avec le soutien de



Wallonie

